



**JOURNAL**  
DES  
**GÉOMÈTRES**

**BULLETIN MENSUEL**

DU RÉGLEMENT ET DE LA CONSERVATION

**DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.**

---

4<sup>e</sup> SÉRIE. — TOME VIII.

---

**Trente-Neuvième Année. — N<sup>o</sup> 12. — Décembre.**

**SOMMAIRE :**

Syndicats d'expert et de géomètres : Réponses personnelles de M. Thérault, géomètre à Angers (Maine-et-Loire), à la proposition du Comité de la Loire, aux répliques de M. Gandin et aux observations de M. Desjardins. — De la question proposée par M. Ragiot et du syndicat des géomètres, par M. Desjardins, ex-inspecteur-voyer à Senlis (Oise). — Le futur grand concours international des arts et de l'industrie à Bruxelles en 1888, par M. François, géomètre-juré à Namur (Belgique). — Bibliographie : Carte de la Bretagne par M. Edmond Bassac, géomètre-architecte à Vannes (Morbihan). — Observations concernant le journal. — Nécrologie. Notice biographique sur M. Dasnoy, contrôleur du cadastre, décédé à Namur (Belgique), par M. Derivy. — Discours de M. François, prononcé sur sa tombe. — Table des matières contenues dans le volume du *Journal des Géomètres* pour l'année 1885.

NOYON

G. ANDRIEUX, IMPRIMEUR BREVETÉ,

---

1886



# CABASSON

Maison fondée en 1791, rue de la Chaussée-d'Antin

ATELIERS et MAGASINS : 29, rue Joubert, PARIS

## PAPETIER

DES MINISTÈRES DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'INTÉRIEUR,  
DU COMMERCE, DE L'AGRICULTURE, DU SERVICE DES FORÊTS,  
DE L'ÉCOLE DES PONTS ET CHAUSSÉES ;  
DES C<sup>IES</sup> DE L'OUEST, DU MIDI, DU SUD DE LA FRANCE,  
DE L'EST ET DE L'OUEST ALGÉRIEN, ETC., ETC.

## IMPRIMERIE — FABRIQUE DE REGISTRES

Reproduction de plans en traits noirs inaltérables, en traits bleus  
sur fond blanc ou en traits blancs sur fond bleu

## GRAND ASSORTIMENT

de Décamètres, Chaines, Équerres, Goniomètres, Jalons,  
Mires, Niveaux d'eau et autres ; Boussoles,  
Planchettes, Cercles d'alignement, etc., etc.

Instruments de premier choix, garantis à l'essai, toujours prêts en Magasin

## POCHETTES et BOITES DE COMPAS extrafins

Articles recommandés à 28 fr., 32 fr., 38 fr., 45 fr., et au-dessus

## PAPIERS A DESSINER

### DÉPÔTS SPÉCIAUX

Du Papier à calquer dit <i>Mousseline</i> , très souple et incassable, à 6 et	7 fr. »
Du Dioptrique Japonais ou photographique, 1 <sup>m</sup> .45 × 10 <sup>m</sup> , à . .	9 »
Du Papier cuir végétal à calquer, extrasolide, adopté par les Administrations du Génie et des Forêts, 1 <sup>m</sup> × 20 <sup>m</sup> , à . . .	11 50
Des Toiles à calquer Sagar's, à . . . . .	23, 25, 32 et 35 »
— Françaises, à . . . . .	26, 29, 34 et 37 »
Des Papiers quadrillés au millimètre, en bistre ou en vert, qua- lité supérieure, 0 <sup>m</sup> .75 × 9 <sup>m</sup> , à . . . . .	4 et 5 50
De Papiers forts, collés sur toile, pour plans cadastraux, etc., etc.	

FRANCHISE d'emballage pour tout envoi de 100 fr. au moins.

FRANCHISE de port par petite vitesse pour envois de 50 fr. dans  
un rayon de 300 kilomètres ou de 100 fr. dans le reste de  
la France.

FRANCHISE de port pour tout envoi de 50 francs au moins et d'un  
poids inférieur à 5 kilogrammes (tarif des petits colis).

Tarif, Modèles et Carnets d'échantillons des papiers à dessiner envoyés franco sur demande

Adresse télégraphique : CABASSON, papetier, PARIS

Tous les abonnements finissent avec le mois de décembre ; nos lecteurs de tout pays doivent nous adresser sans retard leur renouvellement (1).

Nous les prions d'insérer, dans les lettres qui en contiendront l'envoi, des notes et indications qui nous mettent à même de traiter aussi bien que possible, dans les colonnes du Journal, toutes les questions qui intéressent notre profession.

Pour assurer à nos publications des éléments de succès que tous nos correspondants, et surtout nos confrères du Comité central, doivent avoir à cœur de nous procurer, nous renouvelons aujourd'hui les demandes d'articles que nous leur adressons chaque année à pareille époque et leur exprimons l'espoir qu'ils s'empresseront de répondre avec largesse à notre appel.

## SYNDICATS D'EXPERTS ET DE GÉOMÈTRES.

Réponses personnelles de M. Thérault à la protestation du  
Comité de la Loire, aux répliques de M. Gandin et aux  
observations de M. Desjardins.

### I.

A l'Assemblée générale et dans le journal (pages 240, 241,) l'erreur avait été réfutée, qui consistait à dire que dans les syndicats on est obligé d'admettre tous les experts qui se présentent, d'où évidemment bien des inconvénients. Comment se fait-il qu'on insiste ?

« *Errare humanum est, sed in errore perseverare diabolicum!* M. Gandin affirme (page 261) qu'il faut seulement deux choses pour entrer dans un syndicat : « être honnête et du métier ». Que M. Gandin veuille bien se reporter (page 241, lignes 27 et 28) : « nous voulons, disais-je à » l'Assemblée, faire une société d'hommes intelligents, ins- » truits, bien élevés, honorables et honorés. » Il y a là autre

(1) Voir les conditions de l'abonnement à la page 2 de la couverture.

chose que d'être honnête et du métier. Nous voulons l'intelligence, l'instruction et la considération publique. La malhonnêteté serait le plus grand motif d'éviction. Contrairement à l'argumentation de M. Gandin, elle ne se trouvait pas dans les exemples cités par moi : les motifs d'éviction ont été l'ignorance, le défaut d'intelligence, la mauvaise éducation, l'ivrognerie et le manque de considération publique (p. 240, 241).

M. Desjardins me pardonnera peut-être un jour d'avoir « fait l'historique de quelques faiblesses humaines ». Je « devais bien répondre à l'objection en citant des faits. Il me pardonnera, je l'espère aussi, d'avoir fait rire l'Assemblée et de l'avoir fait rire lui-même ; ne sommes-nous pas Français et ci-devant Gaulois ? Eut-il mieux valu faire de la tragédie ou du sermon ? Mais il me semble que M. Gandin, (pages 261, 263,) ne s'est pas privé de plaisanter, de faire de l'ironie. Je m'en suis divertie. S'il m'arrive de l'imiter, il ne s'en fâchera pas.

Le Comité de la Loire avait vu tout en noir. Suivant lui, dans les syndicats il s'introduirait « des éléments de discorde et de décomposition (page 259). « Le syndicat ne profiterait qu'aux faux géomètres, à ceux qui sont la honte » et la lèpre incurable de la corporation (page 259). » M. Gandin nous fait un tableau lamentable du département de la Loire, où, suivant lui, il y a 43 géomètres sans géométrie, pour 7 avec géométrie. Qu'arrivera-t-il, Grand Dieu ! si les 43 se syndiquent, et « que serait-il arrivé si les » deux évincés de Segré eussent été des opérateurs d'une » incapacité notoire (page 261, ligne 31) ? De quel droit, me » dit-il, les auriez-vous refusés ? De par vos statuts ? Non, » puisqu'ils ne sont approuvés par personne, si ce n'est » vous mêmes. Qui vous confère le droit d'exclusion contre » tel ou tel de vos confrères moins capables que vous ? »

La protestation du Comité de la Loire (page 258, § 2), dit que ses membres ont pu chacun *examiner sérieusement* :  
1° Le texte de la loi du 21 mars 1884, sur les syndicats. Pourquoi ne l'ont-ils pas fait cet examen sérieux ? Nous allons le faire avec eux.

1° En droit français actuel, tout ce qui n'est pas défendu est permis. Or, la loi de 1884 ne défend pas aux syndicats de faire des statuts et de les faire à leur guise : donc cela leur est permis. J'appelle sur ce point très important de la loi l'attention des lecteurs, chacun pourra en déduire des

conséquences utiles au projet et nous y reviendrons. Oui, nous avons le droit de faire des statuts, comme nous voulons, pourvu qu'ils ne soient pas contraires à la sécurité publique.

2° Non seulement il nous est permis de faire des statuts, mais la loi du 21 mars 1884 nous y oblige. (*Bulletin*, p. 61), article 4 : « Les fondateurs de tout syndicat professionnel *devront déposer ses statuts*. *COMMUNICATION des statuts devra être donnée* par le maire ou par le préfet de la Seine au Procureur de la République.

Mes contradicteurs reconnaissent-ils à présent qu'ayant le droit de faire des statuts à notre guise, nous avons le droit dans les syndicats d'imposer des examens professionnels et d'exiger des garanties intellectuelles et morales ? Si la petite brochure contenant les statuts et le règlement du syndicat de Segré, avait été reproduite par le *Journal des Géomètres*, comme M. le gérant avait bien voulu l'annoncer (1), chaque abonné eût pu lire ceci :

« Les aptitudes spéciales — du candidat — et son instruction sont constatées par un examen. » Cet article a éloigné les ignorants. Quant aux candidats qui ont une instruction réelle mais insuffisante ils sont chez nous *stagiaires*, en attendant qu'ils soient en mesure de réussir aux épreuves, même alors qu'ils ont déjà commencé à faire des affaires. Sur notre tableau ils figurent sous le nom de stagiaires.

L'exclusion des empiriques, des charlatans, des éléments de discorde et de décomposition, de la lèpre incurable de la corporation, si désirée du Comité de la Loire peut donc se faire par un article en deux lignes, inséré dans les statuts de nos syndicats, et cela à la minute, sans le concours des préfets et des ministres, concours qui demande quelquefois bien du temps, comme pour la Loire où les statuts adoptés par l'Assemblée constitutive le 8 mars 1885 n'ont été approuvés par le préfet que le 29 octobre 1885. Peu m'importe les préférences de ceux qui veulent être préfectoraux ou ministériels, pour moi, je préfère être indépendant sous tous les régimes, sous toutes les administrations, partout et toujours. M. Gandin a craint que les majorités inintelligentes ou ignorantes dominent par le nombre dans les syndicats. Ses craintes doivent être dissipées, maintenant qu'il

(1) Elle le sera dans le premier numéro du *Bulletin* de 1887. *Note du Gérant.*

sait que les fondateurs intelligents des syndicats établissent les statuts eux-mêmes pour l'honneur de la corporation. Donc indépendance, non seulement du côté des administrateurs qui peuvent retirer les autorisations quand ils veulent, sans donner de raisons, mais indépendance tout aussi complète vis-à-vis des confrères inintelligents, ignorants, ou mal intentionnés.

II.

Voici une nouvelle objection. M. Gandin nous dit (pages 262, 263.):

« Nous n'eussions jamais supposé que nos collègues » appartenant à une profession classée comme libérale par » les tribunaux en fussent réduits à se servir d'une loi faite » pour des carrières non libérales ne recevant pour leurs » expertises que 4 francs par vacation au lieu des 6 qui nous » sont alloués. »

A la lecture de cette objection je me demandai si M. Gandin ne plaisantait pas, comme il le faisait tout au long à cette page 263. Nous sommes tous d'accord pour gagner le plus d'argent possible. Si les lecteurs veulent bien se reporter à mon rapport de janvier, page 48, honoraires, ils reverront que c'est un de mes sérieux objectifs et que la création de syndicats dans tous les départements, avec union générale des syndicats, est nécessaire pour y arriver.

Mais qui donc pourrait soutenir que le fait d'être constitué en syndicat, nous enlève les qualités d'artistes et fait de nous illico des artisans ou des laboureurs aux yeux des tribunaux ?

Dans le Calvados s'est constitué un syndicat départemental d'agriculteurs, qui comprend l'élite des grands propriétaires. Sont-ils devenus aux yeux du juge des laboureurs et des journaliers ?

En vertu de la loi de 1884 peuvent se syndiquer patrons et ouvriers verriers — patrons et ouvriers paysagistes — patrons et ouvriers orfèvres — patrons et ouvriers sculpteurs. Parmi les ouvriers de ces professions, il y a les artisans et les artistes. Il y a aussi les patrons qui les dirigent, artistes eux-mêmes. Si un juge a besoin par exemple d'un artiste sculpteur, pour faire une expertise entre des artistes sculpteurs, à l'occasion d'une contestation sur des travaux artistiques, lui viendra-t-il à l'esprit de dire que, parce que l'expert est syndiqué, ses honoraires doivent être à Paris de

4 francs la vacation au lieu de 8, alors que les sculpteurs gagnent 25 à 30 francs par jour ? Mais d'abord on a oublié de remarquer que rien n'oblige à donner les noms des membres des syndicats, si ce n'est des administrateurs. Mais qu'est-ce que cela pourrait faire quand tous les experts et géomètres de France seraient syndiqués et que ce serait connu des tribunaux ? Si jamais dans un tribunal un juge était assez peu avisé pour taxer à 3 ou 4 francs la vacation au lieu de 6 ou de 8 de vrais architectes, experts ou géomètres, il se ferait reprendre de la belle façon. Il s'est trouvé une fois dans un département voisin de l'Anjou, m'a-t-on raconté, un tribunal où l'on a voulu employer les experts à prix réduit : Ils ont fait grève. Le tribunal qui ne pouvait se passer d'experts a mis les pouces. Ce résultat si appréciable n'eût pas été obtenu si les experts avaient été étrangers les uns aux autres, et ce fait milite en faveur des syndicats.

L'expérience détruit d'ailleurs l'objection. Depuis mars 1884, il s'est formé des syndicats de géomètres et d'experts. Dans aucun cas, les juges n'ont cherché à essayer d'en abuser pour réduire les honoraires.

Pour nous experts, géomètres et architectes, si notre profession est libérale comme travail de direction, elle ne l'est pas comme travail d'exécution, ainsi que l'a démontré M. Hervé-Bazin (page 33). Donc, si nos dirigés, nos ouvriers chaineurs, nos employés copistes, sont susceptibles d'être taxés à 3 francs en province, 4 francs à Paris, nous, directeurs ou patrons, nous serons taxés à 6 francs en province et 8 francs à Paris. Et tous nous pourrions faire partie de syndicats, ouvriers et employés comme patrons.

Une petite erreur s'est glissée sous la plume de M. Gandin et ensuite a couru se glisser sous celle de M. Desjardins. Nos confrères ont établi la comparaison entre le prix actuel de nos vacations et celui qu'ils craignaient qu'on nous imposât si le fait d'être syndiqués nous déclassait et nous enlevait notre savoir, aux yeux des juges. Ils ont pris pour comparaison les prix de 6 francs et de 4 francs. S'ils veulent bien relire l'article 159 du décret du 16 février 1807, ils reverront que 6 francs en province a pour corrélatif 3 francs et non 4 francs — tout comme 8 francs à Paris a pour corrélatif 4 francs.

Après l'explication qui précède cette crainte de voir les honoraires réduits de moitié subsiste-t-elle ?

III.

Un mot encore S. V. P. M. Desjardins serait bien aimable de nous dire pourquoi les statuts du syndicat de Segré lui paraissent être l'œuvre de professeurs de l'école agricole de Grignon. Je lui envoie ces statuts par la poste. Il est possible qu'à l'Assemblée générale j'aie trop longuement fait ressortir le rôle du syndicat de Segré et de tous autres dans l'agriculture. Mon but était de répondre à l'objection relative à l'arrêt de la Cour de Caen, afférent à la profession libérale des médecins. Je tenais à montrer que nous serions dans la légalité. Merci à M. Gandin de nous faire savoir que M. Filipini, préfet de la Loire, l'avait, dès 1884, sollicité lui et ses confrères de constituer un syndicat de géomètres. C'est un précédent de plus en faveur de la légalité des syndicats de géomètres et d'experts, un motif de plus pour les entreprendre.

Mais pourquoi donc nos statuts semblent-ils venir de l'école de Grignon ? Pourquoi le Comité de la Loire (p. 259) croirait-il déchoir, si la profession des géomètres était assimilée à celle d'agriculteur ?

D'abord, puisque M. Gandin a fait ressortir les titres scientifiques ou sociaux de son Comité, ce dont je l'approuve (et assurément M. Gandin est un secrétaire dévoué et zélé), alors que je n'avais indiqué moi que le côté agricole de mon Comité, je regretterais de laisser croire que le syndicat de Segré ne comprend que des agriculteurs, et ne doit s'occuper que de faire planter des choux.

On y trouve 1 géomètre diplômé, 1 ancien agent-voyer de 1<sup>re</sup> classe, 1 ancien contrôleur des contributions directes et du cadastre, 1 ancien notaire, 1 ancien magistrat, 1 ancien régisseur de mines, 1 directeur de fours à chaux, 1 ancien élève d'école nationale d'agriculture, 1 licencié en droit, 1 bachelier ès-lettres, 2 bacheliers ès-sciences, 1 membre de Chambre d'agriculture, 1 président de Comice agricole et une douzaine de membres des jurys agricoles, 1 ancien maire et 6 conseillers municipaux, des présidents et présidents d'honneur de sociétés artistiques, des secrétaires de diverses sociétés d'utilité et de bienfaisance, un administrateur de société financière, un membre correspondant de la Société d'astronomie, des membres de Sociétés d'agriculture, d'archéologie, etc.

Enfin, environ 140 médailles, dont 30 d'argent et 6 d'or ;

1 objet d'art, des primes d'honneur ; et depuis septembre 1886, une grande statue commémorative en bronze offerte par une ville et un canton.

Est-ce à dire que le côté scientifique ou artistique de notre petit syndicat d'arrondissement, soit préférable à son utilité pour l'agriculture ? Après avoir été membre d'un Comité, autorisé par un préfet ou un ministre, en qualité de géomètre, déchoit-on en s'incorporant dans un syndicat et en étant assimilé à un agriculteur, comme le pense le Comité de la Loire (page 259) ?

Pour moi, j'estime que les agronomes n'ont rien à envier aux géomètres. Sans doute, il est très bien de faire des X, j'aime cela et ne ferai pas d'opposition, car notre niveau d'instruction doit s'élever de plus en plus, et c'est un vrai plaisir que de s'instruire. Mais notre âme, en ce monde actuel, est bien un peu tributaire du corps. Nous ne pouvons faire fi d'une bonne côtelette et d'un bon verre de vin, ni d'un bon vêtement en hiver. De qui l'humanité se passerait-elle le plus facilement, du géomètre, ou de l'agriculteur ? Il n'y a donc pas déchéance à aller du premier au second. Si je ne persuade pas tous mes confrères, j'essaierai de m'en consoler en me rappelant que le grand poète latin Virgile a célébré l'agriculture dans des vers immortels :

*Vicina coegi*

*— ut quamvis avido parerent arva colono.*

IV.

Que vaut-il mieux, faire du parlementarisme ou de l'action ? La question semble suffisamment étudiée. L'assemblée générale a décidé le principe des syndicats.

Comme M. Desjardins je pense qu'il faut commencer à s'occuper des voies et moyens ; quelles formes donnera-t-on à ces syndicats ?

Avec le Comité de la Loire et le Comité central je pense qu'une loi spéciale serait utile.

Pour l'obtenir groupons-nous, et étudions comment bien le faire.

L. THÉRAULT.

**1° De la question proposée par M. Ragiôt.**

La question proposée par M. le commandant Ragiôt avec diverses restrictions imposées offre cette particularité que la solution n'en est possible que lorsque la position du point M' le permet.

Elle en offre encore une autre, qui selon nous a son grand mérite, celle d'avoir donné lieu à bon nombre de réponses contenant toutes des solutions trigonométriques dont les deux principales ont été insérées dans le numéro d'octobre dernier ; et alors même que cette question paraîtrait à quelques-uns ne pas avoir une très grande utilité pratique, elle peut toujours être avantageusement offerte aux stagiaires comme exercices trigonométriques, exercices que notre regretté président, M. Delaroche, ancien élève de l'École polytechnique, recommandait avec tant de chaleur.

Nous croyons exprimer la pensée de M. Ragiôt en énonçant que l'exposé de sa question ne fait pas de l'emploi des notations trigonométriques une condition de rigueur, et que ce qu'il est demandé avant tout c'est la solution la plus simple.

Or cette solution la plus simple, c'est à notre avis la géométrie plane qui la fournit, et nous nous proposons d'en donner des exemples dans l'un des prochains numéros.

**2° Syndicat des Géomètres.**

1° Nous n'ignorons pas que notre intervention dans la discussion entre MM. Thérault et Gandin provoquera très probablement une réponse de la part de notre collègue de Segré qui du reste parle et écrit avec beaucoup de facilité. En cet état, nous croyons devoir devancer cette réponse, et après avoir relu le compte-rendu de la dernière réunion annuelle nous répéterons que la dis-

cussion dans laquelle s'est engagé M. Thérault ressemble un peu à une sorte de procédure gaie dans laquelle les mots, et par suite les plaisanteries beaucoup plus que le fond, jouent agréablement leur rôle, et assurément le lecteur attentif nous rendra cette justice que ce n'est pas là le terrain qui nous convient.

Nous redoutons peu les sarcasmes, les railleries et même les pamphlets et autres parodies, parce que nous nous sentons quelque peu cuirassé contre de tels accidents, et parce qu'en outre les expressions vives ne nous surprendraient pas. Notre collègue de Segré est le promoteur des syndicats et nous savons parfaitement qu'un père défend toujours avec chaleur ses enfants. Nous n'avons pas, disons-nous, l'épiderme trop sensible. Ceci entendu, nous nous résumons et nous répétons que le syndicat, si syndicat il y avait, ne devrait être composé que comme les Chambres de notaires, avoués et huissiers, c'est-à-dire de tous géomètres.

2° La qualification de syndicat agronome ne doit pas subsister, par la raison principale qu'un géomètre doit prendre la défense de toute culture de quelque nature qu'elle soit ou qu'elle pourrait devenir, et prendre l'engagement d'apporter les mêmes soins et la même précision aux travaux de limite et de contenance de n'importe quelle propriété. En outre, nous habitons un département agricole et plusieurs de nos collègues nous ont rapporté qu'ils ont souvent des difficultés avec de gros agriculteurs qui exigent que les travaux soient faits avec une grande précision, et qui cependant voudraient les traiter comme certains instituteurs qui cumulent par tolérance les fonctions d'instituteurs et de géomètres.

3° Nous connaissons toutes les chicanes suscitées à l'occasion des honoraires ; nous avons en effet relu les divers articles qui les concernent, et nous restons convaincu que, la profession de géomètre étant considérée

comme libérale, les géomètres doivent recevoir 6 fr. par vacation, tandis qu'ils ne recevraient que 4 fr. s'ils étaient syndiqués. Donc nous nous écrirons en terminant : Pas de syndicats de géomètres !

DESJARDINS,  
*Ex-inspecteur-voyer.*

Senlis, 18 octobre 1886.

---

**Le Futur grand concours international des sciences et de l'industrie à Bruxelles en 1888 (1).**

---

L'exposition internationale de la Société de Topographie de France, qui s'ouvrira à Paris en 1887 et où seront reçues les œuvres des Géomètres que le Comité central dans une exposition antérieure faite en famille aura trouvées dignes d'y être envoyées, sera suivie à Bruxelles en 1888 d'un grand concours également international des sciences et de l'industrie sur lequel nous croyons devoir appeler dès aujourd'hui l'attention.

Ces sortes de joutes intellectuelles produisent les résultats les plus heureux et les plus efficaces. Elles déversent sur tous la science de chacun, sont une leçon pour les uns, un stimulant pour les autres, et donnent lieu à des récompenses qui mettent hautement en lumière le mérite de ceux qui les reçoivent.

S'il est vrai que les procédés se perfectionnent inévitablement par l'application et les efforts de l'expérience, où trouver un champ plus vaste au développement de la pratique et de ses féconds résultats que dans ces luttes publiques où le progrès est à la fois un signe de ralliement et un gage de la victoire ?

Ce sont ces avantages qui ont inspiré à Paris l'Expo-

---

(1) A ce concours seront reçus les travaux graphiques et scientifiques des géomètres.

sition internationale de la Société de Topographie de France et qui inspirent maintenant le grand concours international des sciences et de l'industrie qui aura lieu en 1888 à Bruxelles.

Après les brillants résultats des expositions de Bruxelles en 1880 et d'Anvers en 1885, la capitale du royaume, Bruxelles, était désignée à l'avance pour une nouvelle exposition.

Un ingénieur des plus distingués, M. Léon Somzée, membre de la députation bruxelloise à la Chambre des représentants, se mit à la tête d'un comité de spécialistes pour élaborer le projet d'une exposition d'un genre nouveau. Ils se concertèrent pour en déterminer les grandes lignes et en aviser le gouvernement dont le concours était absolument nécessaire. Ce concours leur est aujourd'hui entièrement acquis, tant sous le rapport moral que sous le rapport matériel.

Quant au but du comité provisoire, une lettre, adressée par M. Somzée, lui-même, au rédacteur en chef du *Progrès* nous le fait connaître.

Nous en extrayons le passage suivant : « C'est pour-  
« quoi, une exposition qui aurait pour objet de faire  
« voir, clairement, entre quelles limites extrêmes l'indus-  
« trie actuelle peut se mouvoir, en combinant les pro-  
« grès accomplis sur l'un et l'autre terrain, serait fé-  
« conde en enseignements utiles, tout en constituant  
« un puissant motif d'attraction. »

Ce ne sera donc plus un immense amas d'objets qui faisait ressembler les expositions à certains bazars, selon le mot de M. Somzée, mais bien « une sélection de  
« tous les objets exposés, représentant chez chaque  
« exposant le summum de l'application de la matière  
« poussée à ses limites extrêmes, au point de vue de  
« l'utilisation et de l'exécution. »

Voilà véritablement un concours international de spécialistes et les distinctions obtenues en seront d'au-

tant plus méritoires. Elles ne manqueront d'ailleurs pas. Indépendamment de garanties spéciales, il sera accordé des primes en espèces, des encouragements et de nombreuses récompenses honorifiques.

Ceci est tellement vrai, qu'une salle d'honneur renfermera les types les plus parfaits des spécimens exposés, pour les mieux distinguer.

L'exposition sera universelle, et, en ce qui nous concerne, elle renfermera l'enseignement industriel et professionnel, l'enseignement militaire et maritime, les arts libéraux et industriels, les outillages et procédés du génie civil, maritime et militaire.

Ce ne sont là, du reste, que les grandes lignes du projet. Un programme plus détaillé paraîtra ultérieurement. Je le ferai connaître aussitôt qu'il me parviendra.

Je viens même, à ce propos, de recevoir en date du 4 novembre, une lettre officielle de M. le député Somzée, président du comité d'organisation, dans laquelle il m'informe que l'enseignement professionnel et les travaux ou procédés de topographie seront largement compris dans les objets à exposer au grand concours de 1888 à Bruxelles.

Cette exposition aurait un but philanthropique. Le gouvernement serait disposé à autoriser une loterie de 3 millions dont le produit intégral lui serait remis, au bénéfice des classes laborieuses, si éprouvées par la crise commerciale actuelle.

Enfin, pour couronner l'œuvre et ses avantages, l'agréable entourera l'utile et nombre d'attractions figureront au projet.

Un pont gigantesque en fer dominera toute l'exposition dont les bâtiments seuls occuperont soixante mille mètres carrés de superficie ou six hectares.

Indépendamment de ces constructions, le gouvernement et la ville de Bruxelles ont dessein d'élever, à l'instar du palais de l'industrie à Paris, deux immen-

ses palais qui seraient respectivement affectés aux concours, aux expositions hippiques et aux solennités musicales, distributions des récompenses, etc., etc.

On parle d'un aérostat monstre, de la reproduction de la grande pyramide d'Égypte et du colosse le sphinx, dont les flancs abriteraient un théâtre copié sur celui de Bayreuth, des salles de bals, de concerts etc., etc. On reproduira les beaux travaux accomplis, par exemple: des ponts et des escaliers comme ceux des Lions à Venise et du Bargello à Florence. Nous en passons et des meilleurs.

Enfin cette entreprise dirigée par des députés, encouragée par le gouvernement, approuvée par tous ceux qui s'intéressent au bien-être moral et matériel de notre peuple, est l'une des plus utiles. En effet, l'exposition ne consiste pas seulement en une exhibition de travaux ou d'objets quelconques. Un triage sera fait pour en déterminer la valeur; car ce ne sont pas tous les produits indistinctement que l'on veut livrer spécialement aux regards, mais bien ceux qui, dans les différentes applications de la science et de l'industrie, résument le plus grand mérite ou le plus de progrès.

Il s'agira, comme le dit M. le député Somzée, d'un véritable concours en degré d'excellence. Y être admis c'est un honneur; y réussir c'est se distinguer.

Aux approches de 1887, à la veille en quelque sorte d'une exposition spéciale de topographie, alors que nombre de mes collègues de France préparent leurs travaux pour y figurer en corps, j'ai cru de mon devoir de leur fournir les renseignements qui précèdent sur une exposition de spécialistes du genre de celle qui m'occupe et qui est universelle. Les possédant ils pourront, après être entrés en lice à Paris, fourbir leurs armes pour se rendre à de nouveaux combats à Bruxelles.

Ils y seront reçus non pas comme des champions, certes, mais comme des frères et des amis.

Le comité central des ingénieurs-géomètres de France aura l'occasion de passer officiellement la frontière, et de chercher, chez une nation voisine, un nouveau lustre à la consécration des droits qu'il revendique pour l'utile et savante corporation qu'il représente.

Telle est l'idée qui m'a guidé en écrivant ces lignes. Je la soumetts à l'appréciation de mes honorables confrères.

J. FRANÇOIS.

Namur, le 9 novembre 1886.

### NECROLOGIE.

Nous avons le regret d'annoncer à nos collègues la mort de M. J. Dasnoy, membre correspondant perpétuel du comité central, décédé à Namur, dans sa 68<sup>e</sup> année, le mercredi 10 novembre 1886.

Jean-Baptiste Dasnoy, issu d'une honorable famille du Luxembourg, naquit en 1818.

Élevé dans les principes de la justice et de l'honneur, sévère pour lui autant qu'il était doux pour les autres, il fut un fonctionnaire distingué et un citoyen modèle. Sa persévérance au travail, qui fut comme la note dominante de toute sa vie, se manifesta dès son jeune âge, et les succès qu'il remporta au collège épiscopal de Bastogne où il fit ses humanités en sont la preuve. Au sortir de ses études, il revint souffrant dans sa famille.

En 1842, il entra dans l'administration de la voirie qu'il quitta pour le cadastre et fut nommé géomètre à Neufchâteau le 29 octobre 1846. Le 24 octobre 1867, il devenait contrôleur à Arlon et il occupa ce poste jusqu'en mars 1884, date où il sollicita sa retraite et s'en vint habiter Namur.

Infatigable, il utilisa noblement ses loisirs.

Il inventa une machine additionneuse qu'il fit breveter.

La description en a paru dans le *Journal* (1877. p. 229).

La règle à développer et réduire les plans adoptée par l'administration belge du cadastre est aussi de son invention.

Parmi ses ouvrages nous citerons notamment : un *Dictionnaire Wallon-Français*, des *Tables pour faciliter et accélérer le calcul des contenances* (1870); une *Notice sur le Calquoir*, et la *Règle à réduire et à développer les plans* (1870); *l'Art d'imiter les lettres moulées et de faire de beaux titres* (1875); des *Tables générales de multiplication et de division* (1877).

C'était un savant et un patient chercheur.

Il était depuis nombre d'années membre de l'Institut archéologique de la province du Luxembourg.

Depuis le 20 juillet 1874 il faisait partie du comité central en qualité de membre correspondant perpétuel.

Nous ne nous étendrons pas ici sur la brillante série d'articles que sa plume facile écrivit dans ces colonnes; qui ne se la rappelle? Géomètre plein de savoir et de mérite, ses relations avec ses collègues de France furent toujours empreinte du plus sincère dévouement et de la plus cordiale sympathie.

Ses obsèques ont été célébrées le vendredi 12 novembre au milieu d'amis nombreux. L'administration du cadastre y était largement représentée. M. Trouet, le savant ingénieur en chef, directeur provincial des Ponts-et-Chaussées et nombre de notabilités suivaient sa dépouille mortelle.

Au cimetière, dans la chapelle de la crypte, avant la descente du cercueil au caveau de famille, M. François, de Namur, également correspondant perpétuel du comité central, lui adressa au nom de ses amis de France, dans un discours que nous allons reproduire, un suprême

adieu et le peignit tel qu'il restera toujours dans nos souvenirs : un géomètre et un auteur de grand talent, un ami et collaborateur toujours dévoué.

Sa perte sera vivement regrettée dans nos rangs.

DERIVRY.

**Discours de M. François.**

Messieurs,

Comme membre correspondant perpétuel du Comité central des Ingénieurs-Géomètres de France, permettez-moi de dire un dernier adieu au regretté défunt.

Je ne veux considérer ici que l'homme intelligent, le savant si vous me permettez ce terme, car tous peuvent l'être dans leur sphère.

J'entendis parler pour la première fois de M. Dasnoy, il y a nombre d'années, le jour où j'ouvris le *Journal des Géomètres* de France dont il était un des collaborateurs actifs et dévoués.

Je ne saurais vous retracer ici la valeur de cette plume brillante, exacte, précise avec la clarté du diamant et la rigueur du chiffre.

M. Dasnoy était alors contrôleur du cadastre à Arlon.

Après une longue série d'articles fort remarquables, concernant les instruments et les mathématiques, M. Dasnoy posséda à l'étranger cette réputation que l'on n'obtient guère hors de son pays sans l'avoir largement méritée.

Ses découvertes et ses publications si utiles dénotent son amour du travail.

D'ailleurs, Messieurs, le comité central des Ingénieurs-Géomètres, appréciait depuis longtemps cette intelligence d'élite, et il l'attira dans son sein en le nommant le 20 juillet 1874 membre correspondant perpétuel.

C'est comme collègue de M. Dasnoy et au nom du comité central des Ingénieurs-Géomètres de France, dont je suis ici le représentant et dont je crois être l'interprète, que j'ai pris la parole, Messieurs, et c'est

en son nom que j'adresse un suprême adieu à notre collègue.

J'ai parlé du savant, je ne terminerai pas, Messieurs, sans dire quelques mots de l'ami, quoique je n'ai pas eu l'honneur de connaître personnellement M. Dasnoy.

Je vous dirai, Messieurs, que ce matin même, au courrier de 8 heures, je recevais de France une lettre de M. Derivry, le directeur-gérant du *Journal des Géomètres*, son ami et le mien, dans laquelle cet excellent confrère m'annonçait tristement la déplorable perte que nous venons de faire. « M. Dasnoy, m'écrit-il, était un géomètre de grand talent et d'un grand mérite. J'ai toujours eu d'excellents et charmants rapports avec lui, c'était un homme plein de dévouement et d'une aménité parfaite. »

Ces quelques lignes d'une correspondance privée peignent mieux M. Dasnoy que de longs discours ; elles vous diront la nature des sympathies qu'il a laissées en France et le regret que sa mort fera éprouver à ses amis dans ce pays.

Au nom de vos amis de France, au nom du Comité central des Ingénieurs-Géomètres, je vous adresse un dernier et cordial adieu. Jouissez en paix dans un monde meilleur de vos mérites et de vos vertus.

Adieu, cher collègue Dasnoy, adieu.

**BIBLIOGRAPHIE.**

**CARTE DE LA BRETAGNE**

par Edmond BASSAC (1), Géomètre-architecte,  
à Vannes (Morbihan).

Cette carte, dont les premières épreuves ont été fort remarquées à l'exposition géographique de Nantes et

(1) En vente chez l'auteur :

Prix . . . . . 3 fr. 50  
Collée sur toile . . . . . 5 fr. »»

qui ont valu à l'auteur une médaille d'argent, est dressée au 500,000<sup>ème</sup>, et imprimée sur beau papier de 80 centimètres sur 60, en cinq couleurs.

En outre des lignes de chemins de fer, des routes, canaux, rivières et du réseau vicinal complet, elle porte en teinte bistrée soigneusement exécuté le relief des accidents de terrains, avec les cotes des points culminants du pays.

Elle est d'une lecture facile, et à ce titre, elle ne peut manquer d'être adoptée par les nombreux voyageurs qui parcourent la Bretagne.

**OBSERVATIONS concernant le Journal.**

1° Le point de rencontre de la droite joignant les points milieux de DC et de AB, avec AB, n'est désigné par aucun caractère sur la planche de novembre 1886, et c'est par la lettre E qu'il faut représenter ce point.

2° Le nom de M. Berthélemy, constructeur, 16, rue Dauphine, à Paris, a été oublié sur la liste des abonnés de 1885 lors de l'impression ; il est à y inscrire, page 300, ligne 18.

3° Nous espérons pouvoir insérer aujourd'hui dans nos colonnes le texte des comptes-rendus que nous avons reçus concernant une refection proposée du cadastre et les travaux d'arpentage des instituteurs, ainsi qu'un petit article sur un ouvrage qui vient de paraître, composé par un de nos collègues de Belgique, M. Justin Petit, géomètre à Braffe (Hainaut), ayant pour titre : *Manuel du bornage et des expertises et arbitrages en matière de bornage*. L'espace nous manquant, nous en renvoyons la publication au mois prochain.

Le Gérant,

DERIVRY.

**TABLE DES MATIÈRES**

CONTENUES DANS LE VOLUME DU *Journal des Géomètres*  
POUR L'ANNÉE 1886.

ORGANISATION.

	PAGES
Personnel du Comité central des géomètres . . . . .	2
Remboursement des titres de versement de 20 fr. pour le cautionnement du Journal. . . . .	3
Décisions prises les 14 et 15 décembre 1885, par les membres du Comité central :	
1° De maintenir à Paris les réunions générales annuelles dudit Comité et de n'apporter pour le présent aucune modification à sa constitution . . . . .	4
2° D'adresser aux géomètres, par la voie du Journal, un questionnaire rédigé séance tenante relativement à l'établissement d'un concours et d'une exposition des œuvres des géomètres. . . . .	5
3° De surseoir à toute décision touchant la question du tarif général jusques après la publication du questionnaire que M. Batton a été chargé de dresser et la connaissance des réponses qui y seront faites . . . . .	5
Remarques et considérations relatives au projet d'exposition des œuvres des géomètres, par M. Bouche, géomètre à Châteaubriant (Bouches-du-Rhône) . . . . .	36
Recueil de renseignements relatifs à la durée des opérations des géomètres. Quelques idées sur les réponses au questionnaire, par M. Batton, géomètre à Argenteuil (Seine-et-Oise) . . . . .	114
Convocation à Paris pour le lundi 12 juillet 1886 du Comité central des géomètres de France. . . . .	137, 161
Circulaire de M. le Président du Comité central à MM. les Présidents des Comités départementaux et d'arrondissement . . . . .	138
Ecole professionnelle des géomètres, par M. Desjardins . . . . .	162
Comptes établissant la situation financière du Comité central, déposés le 12 juillet sur le bureau par le gérant du <i>Journal des Géomètres</i> . . . . .	193

	Pages.
Organisation du service topographique de la Tunisie	113
Arrêté du directeur général des travaux publics du 6 juillet 1886 fixant au 19 août suivant l'ouverture de la première session d'examen pour l'admission aux emplois de ce service. . . . .	221
Avis aux candidats aux examens. . . . .	224
Procès-verbal de la séance de la réunion annuelle du Comité central du 12 juillet 1886 . . . . .	225

COMITÉS ET SYNDICATS.

Association syndicale des Géomètres de France. Exposé des motifs et des avantages de sa constitution adressé à M. le Président du Comité central par M. Thérault, secrétaire de la Chambre des experts de Segré récemment syndiquée . . . . .	41
Lettres et consultation concernant la création d'un syndicat de géomètres et d'experts. . . . .	29
Sur la question du syndicat professionnel, par M. Danger, géomètre à Etampes . . . . .	61
La question des syndicats professionnels indiquée par M. Derivry comme étant une des plus sérieuses à étudier dans les réunions annuelles de comités . . . . .	89
Listes de géomètres en exercice dressées pour chaque département, mises à la disposition des comités organisés ou en formation . . . . .	112
Nouvelles des comités . . . . .	160
Communications des Comités : Constitution du syndicat des géomètres-experts-agronomes de l'arrondissement de Saint-Quentin (Aisne). . . . .	183
Etude du projet de statuts de ce syndicat proposée au Comité des géomètres de l'arrondissement de Compiègne (Oise) . . . . .	184
Compte-rendu de la fête du 27 mai à Morcenx des géomètres des Landes, par M. Derivry . . . . .	185
Envoi au Journal par le syndicat des Géomètres de l'arrondissement d'Épernay (Marne), des statuts et du tarif qu'il a adoptés en se constituant le 27 juin . . . . .	192
Projet de statuts du syndicat des géomètres et des experts-agronomes de l'arrondissement de Saint-Quentin (Aisne). . . . .	195
Opposition du Comité départemental des géomètres de la Loire à l'institution de syndicats de géomètres. — Libellé de la délibération formulant cette opposition. . . . .	257

	Pages.
Quelques mots de M. Gandin, géomètre à Lorette (Loire), en réponse aux arguments présentés par M. Thérault en faveur des syndicats. . . . .	260
De la formation de syndicats de géomètres, par M. Desjardins . . . . .	281
Syndicats d'experts et de géomètres : Réponses personnelles de M. Thérault à la protestation du comité de la Loire, aux répliques de M. Gandin et aux observations de M. Desjardins. . . . .	305
Observations de M. Desjardins concernant les syndicats . . . . .	312

CADASTRE.

Topographie cadastrale : Démonstration de la formule du calcul de la surface . . . . .	20
Calcul de la surface totale. . . . .	21
Calcul de la surface de chaque parcelle . . . . .	23
Application des coordonnées . . . . .	39
Polygone harmonique . . . . .	44
Calcul des coordonnées, des perpendiculaires et des prolongements . . . . .	43
Des instruments : De l'équerre, du graphomètre, du goniomètre et de la boussole . . . . .	79
Division centésimale . . . . .	80
De la lecture des verniers . . . . .	81
Du choix d'un instrument . . . . .	82
Epilogue . . . . .	83
par M. Crétey, géomètre à Trannes (Aube).	
Note sur le cadastre spécialement relative à la partie d'art, par M. Bosc . . . . .	91
Le cadastre sera-t-il difficile à bien faire avec les méthodes de levé que l'on suit aujourd'hui? par M. Oscar Messerly, géomètre en chef du cadastre à Genève (Suisse) . . . . .	120
Réformes utiles à l'agriculture. — Révision du cadastre, dégrèvement d'impôts et protection. — Conférence faite à Jouy-sous-Thelle (Oise), par M. Félix Mercier, avoué à Beauvais, par M. H. Moinet, géomètre à Senlis (Oise) . . . . .	168

NIVELLEMENT.

Historique du nivellement et des diverses phases qu'il a subies depuis son origine jusqu'à nos jours : 1 <sup>er</sup> article, époque ancienne . . . . .	141
2 <sup>e</sup> article, époque nouvelle . . . . .	170
par M. François, géomètre-juré à Namur (Belgique).	

Pages.

GÉOMÉTRIE, GÉODÉSIE ET TRIGONOMÉTRIE.

Remarques et considérations de M. Bosc, géomètre au Vigan (Gard, sur la détermination d'une méridienne . . . . .	66
Une vérification de lever d'un périmètre accidenté dans un cas donné, par M. Sommer, employé géomètre au Havre (Seine-Inférieure) . . . . .	69
Réponse de M. Sanguet, géomètre à Paris, à une demande de renseignement que M. Bosc lui avait adressée dans sa note sur la détermination d'une méridienne publiée pages 66, 67 et 68. . . . .	99
Cas particulier de partage d'un terrain à bâtir, par M. François, géomètre-juré à Namur (Belgique). . . . .	125
Problèmes de géodésie pratique, par M. Bosc . . . . .	126, 151
Historique de quelques principes fondamentaux de la géométrie plane auxquels ont souvent recourus et les plus humbles géomètres et les plus hautes sommités scientifiques, par M. Desjardins . . . . .	131
Remerciements adressés par M. Bosc à M. Sanguet.	
Observations de M. Desjardins relatives à un article de M. Bosc inséré dans le numéro de mai . . . . .	155
Réplique de M. Bosc à ces observations . . . . .	218
Des lignes trigonométriques . . . . .	192
Légende des différentes lignes trigonométriques s'appliquant à la figure 5 de la planche de juillet. . . . .	219
Abréviations très peu connues que procurent les points milieux des côtés d'un quadrilatère quelconque, avec quelques moyens de vérification se rattachant à plusieurs de ces points, par M. Desjardins. . . . .	284

ARITHMÉTIQUE ET ALGÈBRE.

Proposition, par M. Lalande, de Rambouillet (Seine-et-Oise), de généraliser une méthode unique de cuber les tas de marne . . . . .	55
Réponses de M. Duzas, de Tournon-sur-Rhône (Ardèche), et de M. Delphin Carrey, de Manneville-sur-Risle (Eure), à cette proposition . . . . .	105
Questions d'algèbre, par M. V. Allègre, de Lavouête-Chilhac (Haute-Loire). . . . .	109
Réponse de M. Léon Ladsous, géomètre à Molembaix-lez-Tournai (Belgique), à une de ces questions	158
Equations du second degré . . . . .	215
Transformation des expressions irrationnelles. . . . .	217

Pages

Résolution de l'équation générale et complète $ax^2 + bx + c = 0$ . . . . .	264
par M. Ducarroy, géomètre à La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne). . . . .	

QUESTIONS ET SOLUTIONS PRATIQUES.

Solution par M. Mouroux, géomètre à Dellys (Algérie), du problème posé par M. Tonnellier dans le numéro de mars 1884 . . . . .	85
Problème posé par M. Ragiot, géomètre à Auray (Morbihan) . . . . .	275
Solutions de ce problème par M. Le Bais, employé géomètre au Mans (Sarthe), et par M. Danger, géomètre à Etampes (Seine-et-Oise) . . . . .	287
Observations de M. Desjardins relatifs audit problème . . . . .	313

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES.

Rapport au Comité central des travaux de la commission d'expérimentation des instruments contenant la description sommaire de deux instruments : l'équerre à réflexion Coutureau et le goniomètre de poche Berthélemy . . . . .	6
Instruction pour l'usage du calculateur graphique, par M. Derivry . . . . .	27
Homœographe ou pantographe à règle mobile construit par M. Renaud, rue des Saints-Pères, 31, à Paris. Description et instruction . . . . .	40
Cubage des arbres. Xylomètre, par M. Truchelut, géomètre à Bourg (Ain) . . . . .	57
Note sur le dendromètre de M. Edouard Gillet, géomètre à Joinville (Haute-Marne) . . . . .	111
Mesurage instantané des arbres sur pied par le sylvimètre système Crance, (communication de M. Jozet, géomètre à Margival (Aisne) . . . . .	159
Du réticule astronomique. — Origine du réticule astronomique, ses principales modifications; application des lunettes aux instruments; réticule à traits parallèles, à trait vertical interrompu, par M. Bonnevie, géomètre en chef du cadastre de la Haute-Savoie . . . . .	178

PUBLICATIONS DIVERSES.

Observations de M. Thérault sur les patentes d'experts et de géomètres . . . . .	33
--	----

	Pages.
Un nouveau débouché pour les géomètres, par M. Derivry . . . . .	89
Errata . . . . .	60, 88, 192
Avis concernant les annonces . . . . .	193
Une omission dans la table générale des matières du Journal de 1885 imprimée en décembre dernier, par M. Desjardins . . . . .	273
Liste des abonnés au <i>Journal des Géomètres</i> , en 1885	277, 297
Observations de M. Derivry concernant le Journal.	322
Le futur grand concours international des sciences et de l'industrie à Bruxelles en 1888, par M. François . . . . .	314

VARIÉTÉS.

Dialogue de l'équerre, du compas et de la règle, extrait par M. Cuzacq, géomètre à Tarnos (Landes), des <i>Mélanges d'histoire et de littérature</i> , publiés en 1790 par <i>Vigneul Marvilliana</i> . . . . .	290
---	-----

BIBLIOGRAPHIE.

Application aux deux graduations de la table tachymétrique de M. Bassi . . . . .	59
<i>Le Guide du Niveleur</i> , par M. François, géomètre-juré à Namur (Belgique), 3 <sup>e</sup> édition. Exposé fait par M. Derivry des raisons qui assurent à cette 3 <sup>e</sup> édition un grand succès . . . . .	86
Nouvelle carte de la Bretagne dressée au 500,000 <sup>e</sup> par M. Edmond Bassac, géomètre à Vannes (Morbihan) . . . . .	321

NÉCROLOGIE.

Notice biographique sur M. Dasnoy, contrôleur du cadastre décédé à Namur (Belgique) . . . . .	318
Discours de M. François, prononcé sur sa tombe . . . . .	320

Articles de bureau.

**PAPETERIE DUVAL-HAVARD**

**E. MILON**

24, rue Béranger (près la place de la République, ancienne place du Château-d'Eau)

PARIS

**FABRIQUE DE REGISTRES, — RELIURES DE PLANS  
FOURNITURES DE BUREAU. — ARTICLES DE DESSIN**

à l'usage de  
MM. les Ingénieurs, Architectes, Géomètres, Agents-voyers, Entrepreneurs.

**Papiers à dessin, blanc, rosé, bleuté, bulle,  
en feuilles et en rouleaux.**

PAPIERS CANSON, WHATMAN, VERGÉ, VÉLIN, MÉCANIQUE, ETC.  
*Toiles à calquer. — Papiers dioptiques en feuilles  
et en rouleaux.*

Papiers collés sur toile. — Papiers quadrillés pour réductions de dessin

Couleurs. — Encre de Chine. — Pinceaux à lavis. — Godets.  
Instruments et divisions de précision.

Compas. — Tire-lignes. — Pochettes et Cassettes.  
Planches à dessin. T. Equerres, Règles, Courbes, Pistolets.

*Il est envoyé, sur demande, un Tarif et un Carnet d'Echantillons.*

EN VENTE AU BUREAU DU JOURNAL

**Le Guide du Niveleur, Traité pratique de Nivellement**, à l'usage des géomètres, comprenant : les principes généraux, la description et le maniement des instruments, les opérations sur le terrain, leur détail pratique et leur rapport au plan, les projets de routes, la cubature des terrassements et les courbes de niveau.

Par J. François, commissaire-voyer, géomètre-expert juré, membre du jury provincial de l'examen de géomètre, ancien conducteur des travaux de chemins de fer, attaché aux constructions de diverses lignes étrangères, etc.

Un volume in-8° orné de seize planches lithographiées et coloriées et de quatre-vingt-dix figures intercalées dans le texte, 3<sup>e</sup> édition, presque doublée de texte de chapitres et de planches. 7 fr. 50

En vente chez l'auteur, M. Edouard GILLET, président du Comité central des Géomètres de France, à Joinville (Haute-Marne) :

1<sup>o</sup> *Table trigonométrique de minute en minute pour tous les degrés.* — Prix franco avec l'appendice. . . . . 4 fr. 25

2<sup>o</sup> *Une nouvelle Méthode pour procéder aux abornements généraux.* — Prix franco . . . . . 4 fr. »x

## ARTICLES DE BUREAU & DE DESSIN

Spécialement à l'usage de MM. les Géomètres.

**Papeterie V. MAMOUR,**

4, RUE DE TURENNE, AU COIN DE LA RUE S'-ANTOINE,  
PARIS.

## Instruments pour lever & dresser les plans.

INSTRUMENTS DE PRECISION.

**BOUCART, OPTICIEN-CONSTRUCTEUR**

35, Quai de l'Horloge - PARIS

Niveaux d'eau et à pinules; Niveaux à lunette, de Lenoir; à cuvette d'Egault, et à bulle indépendante. — Cercles d'alignement répétiteur, théodolites, tachéomètres, graphomètres à pinules et à lunette; équerres d'arpenteur, cylindres sphériques et à l'italienne; équerres divisées et à lunette. — Boussoles d'arpenteur, boussoles à pinules, boussoles Burnier, Kater, Hossard, pour le levé des plans. — Mires parlantes et à voyant. — Jalons en bois et en fer creux. — Piquets d'équerre en fer creux se démontant en trois parties. — Décimètres à rubans métalliques et à rubans d'acier. — Roites et pochettes de compas de précision. — Planches à dessin invariables, en trois épaisseur; règles divisées et échelles de proportions; T, règles et équerres en bois; règles et équerres en caoutchouc durci, invariables. — Chambres claires perfectionnées à deux oeillets et à prisme lenticulaire, du colonel Laussedat. — Pantographes en bois et en cuivre.

## CHANGEMENT DE DOMICILE

**VEROUDART, Quincaillier,**

78, RUE DE RIVOLI, proche l'HOTEL-DE-VILLE,  
Antérieurement, 60, même rue.

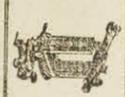
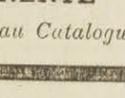
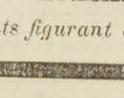
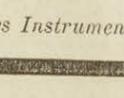
## FABRICATION SPÉCIALE,

A des conditions exceptionnelles de précision, de solidité  
et de bon marché.

Décimètres, doubles-décimètres et roulettes décimétriques en acier, pour l'arpentage et pour le bâtiment; bâtons d'équerre et jalons peints en fer creux d'un poids minime, très-droits et très-solides, mètres, doubles-mètres et autres instruments à l'usage des Géomètres.

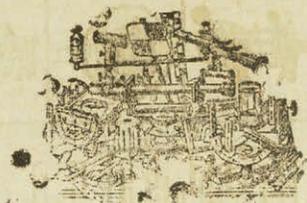
## FOURNISSEUR DE PLUS DE 400 ABONNÉS

au Journal des Géomètres.

<p>AVIS</p> <p>Le Directeur du Journal des Géomètres a l'honneur de prévenir MM. les Abonnés que le Journal sera publié le 15 Mars 1888.</p>				<p>AVIS</p> <p>Le Directeur du Journal des Géomètres a l'honneur de prévenir MM. les Abonnés que le Journal sera publié le 15 Mars 1888.</p>
	<p>SEULE MAISON AYANT TOUJOURS DISPONIBLES PLUS DE 200 GRANDS INSTRUMENTS À LUNETTE</p> <p>Le Directeur du Journal des Géomètres a l'honneur de prévenir MM. les Abonnés que le Journal sera publié le 15 Mars 1888.</p>			
	<p><b>H. MORIN</b></p> <p>FOURNISSEUR DES MINISTÈRES</p> <p>Le Directeur du Journal des Géomètres a l'honneur de prévenir MM. les Abonnés que le Journal sera publié le 15 Mars 1888.</p>			
<p>AVIS</p> <p>Le Directeur du Journal des Géomètres a l'honneur de prévenir MM. les Abonnés que le Journal sera publié le 15 Mars 1888.</p>				<p>AVIS</p> <p>Le Directeur du Journal des Géomètres a l'honneur de prévenir MM. les Abonnés que le Journal sera publié le 15 Mars 1888.</p>

**EXPOSITION PERMANENTE**  
de tous les Instruments figurant au Catalogue.

**Instruments de précision, Optique, Arpentage  
Géodésie, mathématiques**



**L. CHARLES.**

Breveté s. G. D. G.

**L. ANNES** successeur,

Rue des Blancs-Manteaux, à Paris.  
Longimètre pour la mesure exacte des distances 225 fr  
Équerre à plans des plans. . . . 12 fr

Plusieurs  
Brevets

Plusieurs  
Médailles

**TACHET**

**A. R. TACHET**, Gendre et Successeur  
des Saints-Pères, à PARIS.

**INSTRUMENTS DE MATHÉMATIQUES**

Arithmographe ou Cercles à Calculs, système **RENAUD-TACHET**

Chaines d'Arpenteurs en fil d'acier, système **TRANCHART**

ÉQUERRÉS ET RÈGLES INVARIABLES EN CAOUTCHOUC DURCI

Envoi FRANCO du Catalogue sur demande

**A. BERTHELEMY,**

Constructeur Breveté S. G. D. G. en France et à l'Étranger,  
16, rue Dauphine, Paris.

Instruments de Mathématiques, Géodésie,  
Nivellement, Topographie, etc.

FURNISSEUR DES MINISTÈRES  
DE LA COMMISSION DU NIVELLEMENT GÉNÉRAL DE LA FRANCE,  
DE LA VILLE DE PARIS, ETC.

## Mode de Publication.

Le *Journal des Géomètres*. Bulletin mensuel du règlement et de la conservation de la propriété foncière, paraît le premier de chaque mois par livraison de 28 pages de texte et de 8 pages de couverture sur lesquelles sont le titre, les avis, annonces et insertions.

Le *Bulletin administratif et judiciaire*, recueil de législation, de doctrine et de jurisprudence à l'usage des géomètres, paraît le quinze, par livraison de 20 pages de texte et de 4 pages de couverture.

### Conditions de l'abonnement aux deux publications,

Le *Journal* et le *Bulletin des Géomètres*.

(Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1866, il n'est plus reçu d'abonnement qui ne s'applique en même temps au *Journal* et au *Bulletin*.)

**12 FRANCS PAR AN.**

On ne s'abonne que pour *un an*, et tout abonnement part du 1<sup>er</sup> janvier. Le prix de l'abonnement est payable par avance et doit être adressé *franco*, en bon sur la poste, à M. DERIVRY, *Directeur-Gérant*, boulevard Sarrazin, à Noyon (Oise).

### COLLECTIONS DU BULLETIN DES GÉOMÈTRES

Composées des années 1858 et suivantes jusques y compris 1886, Prix de chaque année, formant un volume : 4 fr.

### COLLECTIONS DU JOURNAL DES GÉOMÈTRES

Composées des mêmes années.

Prix de chaque volume : 8 fr.

NOTA. — Il est accordé aux abonnés, mais à eux seuls, une remise de 50 pour 100 sur le prix de chaque volume des collections anciennes.

Le prix d'un numéro dépareillé du *Bulletin* est de 35 centimes.

Celui d'un numéro dépareillé du *Journal* est de 65 centimes.

En outre, au sujet des volumes dépareillés antérieurs à 1879, mis en vente à prix réduit en faveur des abonnés seulement, une décision du *Comité central des Géomètres* sous les auspices duquel s'impriment le *Journal* et le *Bulletin des Géomètres*, renferme la disposition suivante.

Tout abonné à l'année courante, qui en fera la demande au Gérant en l'accompagnant d'un mandat de paiement sur la poste, aura droit — et ce droit ne sera accordé à aucun autre — à autant de volumes dépareillés des années antérieures à 1879 à son choix du *Journal* et du *Bulletin* qu'il y a d'années qu'il est abonné, lui ou son prédécesseur, et aussi aux collections disponibles.

JOURNAL

DES

GÉOMÈTRES.

4<sup>e</sup> SÉRIE.

TOME VIII.

1886.

JOURNAL

DES

GÉOMÈTRES

BULLETIN MENSUEL

DU RÈGLEMENT ET DE LA CONSERVATION

DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

4<sup>e</sup> Série. — Tome 8<sup>e</sup>.

TRENTE NEUVIÈME ANNÉE. — 1886.

NOYON

AU BUREAU DU JOURNAL,  
BOULEVARD SARRAZIN.

1886